

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: K NATE NLGI 2
Code du produit: 107680U1

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: KERNITE - Division de NCH FRANCE S.A.S.
Adresse: BP 102, 2 parc du Durteint 77486 PROVINS CEDEX FRANCE
Téléphone: 01 64 60 32 20. Fax: 01 64 60 32 19. Telex: fratech@nch.com

N° de téléphone d'urgence:

Société/Organisme:

Utilisation de la substance/préparation :

Graisse multi-usages hautes performances au sulfonate de calcium

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.
Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).
Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
7758.23.8	7758-23-8		CALCIUM PHOSPHATE	Xi	36/37/38	0 <= x % < 2.5
C68411.46.1	68411-46-1	270-128-1	LIQUID OCTYLATED/BUTYLATED DIPHENYLAMINE	N	51/53	0 <= x % < 2.5

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
649-484-00-0	74869-22-0	278-012-2	HUILES LUBRIFIANTES			25 <= x % < 50

extrait au DMSO inférieure à 3% selon IP 346.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

Sans effet en usage normal

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement à l'eau, en écartant la paupière, pendant plusieurs minutes. Consulter un spécialiste si une irritation persiste.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements souillés, y compris les chaussures, et ne les réutiliser qu'après nettoyage. Consulter un spécialiste si l'irritation persiste.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :

Poudre, CO2, eau pulvérisée

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Port obligatoire d'un appareil respiratoire autonome isolant en raison des fumées abondantes et des gaz.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Utilisation: Prêt à l'emploi.

Stockage :

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Conserver dans un endroit frais.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Porter des gants de protection en NBR(Nitrile Butyl Rubber)/NR(Nitrile Rubber)/polyvinyl en cas de contact prolongé ou répété.

Protection des yeux et du visage :

Lunettes de sécurité si il y a un risque de contact avec les yeux.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique :

Pâteux.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation :

non concerné.

La mesure du pH est impossible ou sa valeur est :

non concerné.

Point/intervalle d'ébullition :

non concerné.

Intervalle de Point Eclair :

non concerné.

Pression de vapeur :

inférieure à 110kPa (1.10 bar).

Densité :

> 1

Hydrosolubilité :

Insoluble.

Autres informations:

Point/intervalle de fusion :

288 °C.

Température d'auto-inflammation :

non précisé.

Point/intervalle de décomposition :

non précisé.

Couleur Bleu/Vert

Odeur: Caractéristique

Consulter la Fiche technique détaillée.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux :

Lorsque exposé à des températures élevées, peut générer des produits de décomposition dangereux tels que le monoxyde de carbone, l'oxyde d'azote et/ou des fumées toxiques.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En cas d'exposition par inhalation :

Sans effet en usage normal

En cas d'ingestion :

Peut provoquer des irritations gastro-intestinales telle que nausées, vomissements ou diarrhées.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Irritation peu probable en cas d'exposition brève ou occasionnelle. Des contacts prolongés peuvent dégraisser et dessécher la peau et peuvent provoquer des irritations aboutissant à des démangeaisons et des rougeurs

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Peut causer des irritations tels que des démangeaisons et des rougeurs.

Autres données :

LD50>2000mg/kg

Ne contient pas de substances CMR connues à la date d'élaboration de cette fiche

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Mobilité :

Insoluble et plus lourd que l'eau.

Potentiel de bioaccumulation :

Ne contient pas de substances PBT ou vPvB connues à la date d'élaboration de cette fiche. (Persistantes / Bioaccumulatives / Toxiques)

Autres effets nocifs:

Allemagne: WGK 2 (VwVwS vom 17/05/99, KBws)

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Détruire en conformité avec la législation.

Emballage: Détruire en conformité avec la législation.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

A usage professionnel

Dispositions particulières :

Allemagne: WGK 2 (VwVwS vom 17/05/99, KBws)

Tableau des maladies professionnelles: N° 36

NSF voir www.nsf.org/USDA/listings.asp et NCH CORPORATION

16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Changements aux paragraphes suivant:

2, 3

4

7, 8

11, 12

15

16

Révision: km

Révision-ad 2011-01

Graisse pouvant être utilisée dans les industries agro-alimentaires (niveau USDA H2)